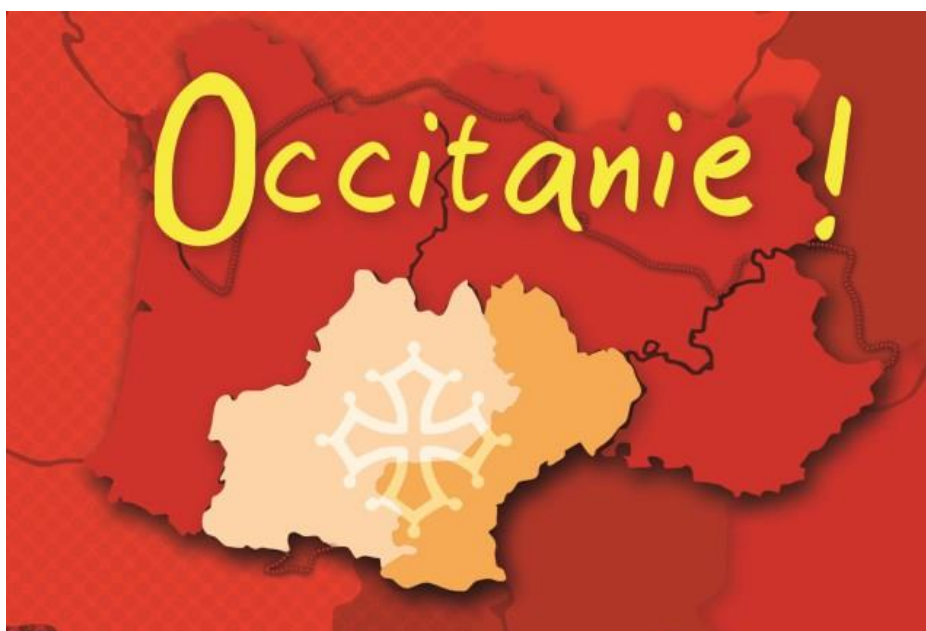


ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LIGUE OCCITANIE

Conformément à l'article 3 Titre 1 du Règlement Intérieur de la Ligue d'Occitanie de Tennis de Table, les Présidents des Associations de la nouvelle Ligue sont convoqués en Assemblée Générale le :

Samedi 2 décembre 2017 à 14H30

Maison des Jeunes et de la Culture
25 rue Marat
11200 LEZIGNAN-CORBIERES



Chaque Association délègue à l'Assemblée Générale, soit son président, soit un représentant muni d'un pouvoir signé du président (**rappel : la totalité de la caution n'est remboursée que si le représentant est licencié au club qu'il représente**).

Le vote par procuration est admis. Dans ce cas, le délégué d'une association ne peut représenter que des associations du département où se trouve le siège social de sa propre association, dans la limite de trois associations, la sienne non comprise.

Les délégués des associations doivent avoir atteint la majorité légale, jouir de leurs droits civiques, et être licenciés pour l'association qu'ils représentent.

Chaque association dispose du nombre de voix déterminé par le barème figurant à l'article 5.3 des statuts de la Ligue.

(Le nombre des licences prises en compte correspond aux **licences validées au 30/06/2017**).

Les nouvelles associations créées en 2017/2018 bénéficient d'une voix.

Déroulement de la journée :

14H30	Pointage des Présidents de clubs ou représentants avec pouvoir
15H00	Ouverture
	Déroulement (<i>voir ordre du jour au verso</i>)
16H45	Clôture

ASSEMBLEE GENERALE ORDRE DU JOUR

14H30 Pointage des délégués

15H00 Ouverture de la séance et élection du Conseil de Ligue

Présentation des candidats

Présentation du programme

Explication sur les procédures de vote

Vote à bulletins secrets

Pause pendant le dépouillement des bulletins de vote

16H00 Annonce du résultat de l'élection et allocution du Président de la Ligue d'Occitanie

16H15 Election des 4 délégués titulaires et suppléants aux Assemblées Générales fédérales

16H30 Election des commissaires-vérificateurs aux comptes (1 titulaire et 1 suppléant)

16H45 Clôture de l'Assemblée Générale

COLLATION